

Communiqué de presse du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
Séance du 28 août 2003

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le jeudi 28 août 2003.

A l'issue de cette réunion, le gouvernement a adopté quatre projets de délibération du Congrès, une délibération du gouvernement et quarante et un arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur les points suivants :

Transports

Dans le cadre de la réflexion menée sur la continuité territoriale entre la Grande Terre et les îles, le gouvernement propose au Congrès d'étendre l'exonération actuelle des droits et taxes sur les produits d'avitaillement des navires (produits pétroliers) -actuellement limitée au transport de passagers dans le cadre d'une concession de service public- aux transports mixtes, c'est à dire associant passagers et fret sur un même navire et à l'ensemble des compagnies maritimes assurant ces liaisons commerciales.

Equivalence des diplômes

L'accord de Nouméa a prévu la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations avec les Etats du Pacifique.

Dans ce cadre, le gouvernement a adopté un projet de délibération du Congrès visant à réformer la procédure actuelle d'équivalence des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique. Au lieu d'une instruction au cas par cas de chaque demande individuelle, il est prévu qu'une commission consultative d'assimilation des diplômes propose au gouvernement l'adoption d'une liste de diplômes, titres ou grades assimilés permettant l'accès aux fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie.

Sport

Sur proposition du haut conseil du sport calédonien, le gouvernement a agréé trois nouvelles ligues ou comités. Il s'agit de :

- la ligue de golf ;
- le comité régional de cyclisme ;
- et la ligue calédonienne de voile.

Seules les ligues et comités agréés peuvent bénéficier d'aides publiques financières ou techniques.

Cyclone Erica

Le gouvernement a procédé à une nouvelle répartition du crédit de 150 millions alloué par le Congrès pour venir en aide aux communes sinistrées par le cyclone Erica.

Cette seconde répartition porte sur une somme de 72 millions.

Elle est destinée, en priorité, à la reconstruction et à la réparation des établissements scolaires mais permettra également d'indemniser les travaux réalisés sur les mairies et annexes, les centres de secours et les locaux de police municipale, les bâtiments socioculturels, les bâtiments à caractère économique, les ateliers municipaux et les halles de sports.

Mesure individuelle

Le gouvernement a nommé M. Christophe Augias, conservateur du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques, aux fonctions de directeur de la bibliothèque Bernheim.